

**Démarches pour tenir une activité sociale avec alcool (servir ou vendre)  
à la salle l'Artishow (mardis, mercredis et jeudis) ou  
à la salle Alfred-Des Rochers du Cégep de Sherbrooke (lundis, mardis ou mercredis<sup>1</sup>)  
sous la responsabilité d'une personne employée au Cégep de Sherbrooke**

**Exigences :**

- Avoir 18 ans ou plus.
- Être membre du personnel du Cégep de Sherbrooke.
- Être sur place du début à la fin de l'activité.
- Prendre les mesures nécessaires pour ne donner accès à des boissons alcoolisées qu'aux personnes ayant 18 ans et plus.
- Refuser de servir une personne en état de consommation avancé.
- Respecter les exigences de la [Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel](#), notamment les règles prévues à l'article 3.4.
- S'assurer que les personnes présentes sont invitées.
- Inviter les gens présents à prévoir une méthode alternative pour entrer à la maison en cas de besoin (ex : taxi, chauffeuse ou chauffeur désigné, service de raccompagnement comme Tolérance zéro, etc.)
- Respecter le ratio exigé d'un membre du personnel présent pour 25 étudiantes et étudiants (ex : présence de 100 étudiants = 4 membres du personnel).
- Faire en sorte que l'activité se termine au maximum à 22 h si des étudiantes et étudiants y participent.

**Procédure :**

- Réserver la salle auprès de Mme Louise Lapointe en envoyant un courriel à : [louise.lapointe@cegepsherbrooke.qc.ca](mailto:louise.lapointe@cegepsherbrooke.qc.ca).
- Demander la lettre d'autorisation du Cégep au Service des communications et des affaires corporatives par courriel à : [communications@cegepsherbrooke.qc.ca](mailto:communications@cegepsherbrooke.qc.ca), en précisant :
  - le nom du demandeur et le nom des autres responsables si le nombre d'étudiantes et d'étudiants présents est plus de 25;
  - le type d'activité;
  - le lieu de la tenue de l'activité;
  - la date et les heures de début et de fin de l'activité;
  - le nombre de personnes attendues.
- Signer la lettre d'autorisation qui sera préparée par le Service des communications et des affaires corporatives et dont vous obtiendrez copie. Vous devez conserver cette lettre avec vous durant l'activité car elle pourra vous être demandée par le gardien de sécurité.

**Circonstances exigeant l'évaluation du besoin d'une agente ou d'un agent de sécurité supplémentaire (à discuter avec le Service des communications et des affaires corporatives, le cas échéant) :**

- si l'exigence de la présence d'un membre du personnel pour 25 étudiants et étudiantes ne peut être respectée;
- si l'activité a lieu durant le week-end.

Dans l'éventualité où un problème surviendrait, veuillez vous adresser au service de la sécurité (poste 5149).

*NOTE : Aucun alcool timbré (timbre de droit de la SAQ) n'est requis.*

---

<sup>1</sup> Le Cégep de Sherbrooke a un permis d'alcool permettant de servir ou vendre des boissons alcoolisées à la salle l'Artishow les mardis, mercredis et jeudis, et à la salle Alfred-DesRochers les lundis, mardis ou mercredis. Pour d'autres jours, il faut obtenir un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).